



Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes

ATP LYON

**145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION
69310 PIERRE-BENITE**

**Comptes Annuels
au 31/12/2025**

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Immobilisations incorporelles</i>	4
<i>Immobilisations corporelles</i>	4
<i>Immobilisations financières</i>	4
<i>Stocks et en-cours</i>	4
<i>Créances</i>	4
PASSIF	6
<i>Capitaux Propres</i>	6
<i>Réserves</i>	6
<i>Autres fonds propres</i>	6
<i>Provisions pour risques et charges</i>	6
<i>Emprunts et dettes</i>	6
Compte de résultat	8
Bilan détaillé	12
ACTIF	12
<i>Immobilisations financières</i>	12
<i>Stock et en-cours</i>	12
<i>Créances</i>	12
<i>Autres créances</i>	12
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	12
PASSIF	13
<i>Capitaux Propres</i>	13
<i>Réserves</i>	13
<i>Autres fonds propres</i>	13
<i>Provisions pour risques et charges</i>	13
<i>Emprunts et dettes</i>	13
Compte de résultat détaillé	16
Annexe aux comptes annuels	20
Liasse Fiscale	22

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ATP LYON pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 46 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	237 800,18 Euros
chiffre d'affaires	615 977,21 Euros
résultat net comptable	15 687,90 Euros

Fait à LYON
Le 13/04/2026

Signature de l'Expert Comptable

Véronique RACCAH

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 963	36 855	1 108	2 264	- 1 156
Autres immobilisations corporelles	37 536	36 106	1 431	2 681	- 1 250
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Participation	2 250		2 250	2 250	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 507		4 507	4 507	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	82 256	72 961	9 295	11 701	- 2 406
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises	76 882		76 882	71 674	5 208
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	124 184	8 464	115 720	108 493	7 227
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	341		341	11 986	- 11 645
. Personnel				83	- 83
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	731		731	722	9
. Autres	16 551		16 551	8 827	7 724
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Disponibilités	18 280		18 280	15 282	2 998
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	236 969	8 464	228 505	217 067	11 438
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	319 225	81 425	237 800	228 768	9 032

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 38 112)	38 112	38 112	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	3 811	3 811	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	360	-1 039	1 399
Résultat de l'exercice	15 688	1 399	14 289
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	57 972	42 284	15 688
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	3 869		3 869
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)	3 869		3 869
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 483	41 365	- 882
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 330	75 030	- 1 700
Dettes fiscales et sociales	48 689	47 298	1 391
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	13 458	22 790	- 9 332
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	175 960	186 484	- 10 524
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	237 800	228 768	9 032

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	192 055	244 116	- 52 061	-21,33
Production vendue	423 922	336 153	87 769	26,11
Montant net du chiffre d'affaires	615 977	580 269	35 708	6,15
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	217	3 208	- 2 991	-93,24
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	7 014	13	7 001	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	623 209	583 489	39 720	6,81
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	137 645	131 586	6 059	4,60
Variation de stocks	-5 208	-4 814	- 394	8,18
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	263 586	244 162	19 424	7,96
Impôts, taxes et versements assimilés	6 259	6 453	- 194	-3,01
Salaires	146 509	150 301	- 3 792	-2,52
Cotisations sociales	45 504	47 144	- 1 640	-3,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 406	4 582	- 2 176	-47,49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 081	3 637	- 556	-15,29
Dotations aux provisions	3 869		3 869	N/S
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres charges	39	18	21	116,67
Total des charges d'exploitation (II)	603 689	583 067	20 622	3,54
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	19 521	422	19 099	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	1 375		1 375	N/S
Autres intérêts et produits assimilés	276	228	48	21,05
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	1 651	228	1 423	624,12

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	2 715	3 357	- 642	-19,12
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (VI)	2 715	3 357	- 642	-19,12
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 065	-3 130	2 065	65,97
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	18 456	-2 708	21 164	781,54

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels		4 464	- 4 464	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		4 464	- 4 464	-100
Charges exceptionnelles				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		4 464	- 4 464	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 768	357	2 411	675,35
Total des Produits (I+III+V+VII)	624 860	588 180	36 680	6,24
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	609 172	586 782	22 390	3,82
BENEFICE OU PERTE	15 688	1 399	14 289	N/S
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques,matériel & outillage	37 963	36 855	1 108	2 264	- 1 156
215000000 Install. tech. mat. outil. indus.	37 963		37 963	37 963	
281500000 Install tech. mat. outil. indust.		36 855	-36 855	-35 700	- 1 155
Autres immobilisations corporelles	37 536	36 106	1 431	2 681	- 1 250
218200000 Materiel de transport	31 054		31 054	31 054	
218300000 Materiel de bureau et informatique	6 482		6 482	6 482	
281820000 Materiel de transport		29 623	-29 623	-28 373	- 1 250
281830000 Materiel de bureau et informatique		6 482	-6 482	-6 482	
Immobilisations financières					
Participations	2 250		2 250	2 250	
261000000 Titres de participation	2 250		2 250	2 250	
Autres immobilisations financières	4 507		4 507	4 507	
275000000 Depots et cautionnements versés	4 507		4 507	4 507	
Total de l'actif immobilisé (III)	82 256	72 961	9 295	11 701	- 2 406
Stock et en-cours					
Marchandises	76 882		76 882	71 674	5 208
370000000 Stocks de marchandises	76 882		76 882	71 674	5 208
Créances					
Clients et comptes rattachés	124 184	8 464	115 720	108 493	7 227
411000000 Clients	124 184		124 184	113 021	11 163
418100000 Clients - Factures a etabli				1 073	- 1 073
491000000 Depreciations des comptes de clients		8 464	-8 464	-5 600	- 2 864
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs	341		341	11 986	- 11 645
401000000 Fournisseurs	341		341	11 986	- 11 645
Personnel				83	- 83
421000000 Personnel - Remunerations dues				83	- 83
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	731		731	722	9
445860000 TVA sur factures non parvenues	731		731	696	35
445871000 TVA SUR AAE				26	- 26
Autres	16 551		16 551	8 827	7 724
409800000 Rabais remises ristour. a obtenir				1 819	- 1 819
455170000 BG BUSINESS	16 551		16 551	7 007	9 544
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	18 280		18 280	15 282	2 998
512000000 Banques	18 280		18 280	15 282	2 998
Total de l'actif circulant (IV)	236 969	8 464	228 505	217 067	11 438
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	319 225	81 425	237 800	228 768	9 032

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 38 112)	38 112	38 112	
101300000 Capital souscrit - appele verse	38 112	38 112	
Réserves			
Réserve légale	3 811	3 811	
106110000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	3 811	3 811	
Report à nouveau	360	-1 039	1 399
119000000 Report a nouveau - solde debiteur	360	-1 039	1 399
Résultat de l'exercice	15 688	1 399	14 289
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	57 972	42 284	15 688
Autres fonds propres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	3 869		3 869
151800000 Autres provisions pour risques	3 869		3 869
TOTAL DES PROVISIONS (II)	3 869		3 869
Emprunts et dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 483	41 365	- 882
164000000 Emprunts aupres etablis. de credit	14 718	15 197	- 479
164100000 PRET 23923157	25 765	26 168	- 403
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 330	75 030	- 1 700
401000000 Fournisseurs	40 966	44 816	- 3 850
408100000 Fournisseurs	32 364	30 213	2 151
Dettes fiscales et sociales	48 689	47 298	1 391
428200000 Dettes provisio. pour conges a payer	6 609	5 832	777
431000000 Sécurité sociale	5 050	5 345	- 295
437200000 APICIL MUTUELLE PREVOYANCE	1 792	2 329	- 537
437500000 CAISSE DE RETRAITE	1 104	1 181	- 77
438200000 Charges sociales sur conges a payer	1 791	1 697	94
438600000 Autres charges a payer	120		120
438601000 TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER		133	- 133
442100000 Prelev. a la souce (impôt sur le revenu)	101	139	- 38
444000000 Etat - Impôts sur les bénéfices	2 768	263	2 505
445510000 TVA a decaisser	6 798	9 675	- 2 877
445660000 TVA sur autres biens et services	4 006	3 493	513
445710000 TVA collectee	18 550	16 730	1 820
445861000 TVA SUR AAR		303	- 303
445870000 TVA sur factures a etablir		179	- 179
Autres dettes	13 458	22 790	- 9 332
411000000 Clients	2 462	4 531	- 2 069
419800000 Rabais rem. rist à accord. - av. a etab.		155	- 155
467000000 Divers cptes deb. et prod. a recevoir	10 971	17 971	- 7 000
467100000 NOTE DE FRAIS	25	133	- 108
TOTAL DES DETTES (III)	175 960	186 484	- 10 524
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	237 800	228 768	9 032

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	192 055	244 116	- 52 061	-21,33
707000000 Ventes de marchandises	159 533	228 212	- 68 679	-30,09
707001000 Negoce pieces detachees	32 221	15 820	16 401	103,67
707100000 VENTES INTRA		83	- 83	-100
707200000 Ventes Export (Hors CEE)	300		300	N/S
Production vendue	423 922	336 153	87 769	26,11
706000000 Prestations de services	356 607	289 160	67 447	23,33
706001000 Locations balances	59 885	42 599	17 286	40,58
706901000 Location Export (Hors CEE)	1 049		1 049	N/S
708000000 Produits des activites annexes	6 072	4 394	1 678	38,19
708200000 Commissions et courtages	27		27	N/S
708800000 Autres produits d activites annexes	282		282	N/S
Montant net du chiffre d'affaires	615 977	580 269	35 708	6,15
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	217	3 208	- 2 991	-93,24
781740000 Creances	217	155	62	40,00
791000000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION		3 053	- 3 053	-100
Autres produits	7 014	13	7 001	N/S
758000000 Indemnites et autres produits	7 014	13	7 001	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	623 209	583 489	39 720	6,81
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	137 645	131 586	6 059	4,60
607000000 Achats de marchandises	20 464	37 723	- 17 259	-45,75
607001000 Achat pieces detachees et consommables	14 003	5 512	8 491	154,05
607100000 ACHAT INTRA	78 235	70 756	7 479	10,57
607200000 Achats Hors UE	24 942	17 595	7 347	41,76
Variation de stocks	-5 208	-4 814	- 394	8,18
603700000 Variation stocks de marchandises	-5 208	-4 814	- 394	8,18
Autres achats et charges externes (1)	263 586	244 162	19 424	7,96
606110000 EDF GAZ	6 781	7 853	- 1 072	-13,65
606140000 CARBURANT	11 602	10 828	774	7,15
606300000 Fournitures d entretien et petit equip.	6 672	3 110	3 562	114,53
606800000 Autres matieres et fournitures	312	514	- 202	-39,30
610000000 Services extérieurs		220	- 220	-100
611000000 Sous-traitance generale	23 483	20 244	3 239	16,00
611001000 SS TRAITANCE PONCTUELLE/ REVENTE	9 593	8 607	986	11,46
611002000 SS TRAITANCE DYNAMIC PESAGE	25 450	33 000	- 7 550	-22,88
611003000 SS TRAITANCE ADMINISTRATIVE	14 135	13 403	732	5,46
613100000 LOCATIONS/ LEASING INTERNE	4 074	5 908	- 1 834	-31,04
613200000 Locations immobilieres	26 225	24 037	2 188	9,10
613201000 LOCATION GARAGE N°7/BEAUNE	960	32	928	N/S
613500000 Locations mobilieres		150	- 150	-100
613501000 MEIA JUMPER	2 367	2 868	- 501	-17,47
613520000 LOCATION IMPRIMANTE	3 199	3 119	80	2,56
615510000 ENTRETIEN MATERIEL	641	930	- 289	-31,08
615520000 REPARATION AUTO STE	10 922	6 845	4 077	59,56
616000000 Primes d'assurance	489	114	375	328,95
616001000 MACIF/ VTM	4 040	3 019	1 021	33,82
616100000 Multirisques	5 510	5 072	438	8,64
616200000 Assur. obligat. dommage-construct.	163		163	N/S
621100000 Personnel interimaire	13 654	7 475	6 179	82,66
622200000 Commissions et courtages sur ventes		255	- 255	-100
622600000 Honoraires	33	50	- 17	-34,00
622610000 HONORAIRE EXPERT COMPTABLE	8 607	9 377	- 770	-8,21
622620000 HONORAIRE AVOCAT	8 280	4 160	4 120	99,04
622700000 Frais d'actes et de contentieux		80	- 80	-100

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
623100000 Annonces et insertions		500	- 500	-100
624100000 Transports sur achats	1 993	2 223	- 230	-10,35
624110000 Port sur Achat Intra	1 723	1 544	179	11,59
624200000 Transports sur ventes	4 811	3 684	1 127	30,59
625100000 Voyages et déplacements	8 442	7 596	846	11,14
625111000 FRAIS ERIC	22 829	24 719	- 1 890	-7,65
625112000 FRAIS CHRISTOPHE	22 052	21 453	599	2,79
625116000 FRAIS P.YACONO		2 674	- 2 674	-100
625118000 FRAIS ADRIEN		82	- 82	-100
625119000 FRAIS ROMARIC	2 018	670	1 348	201,19
625120000 FRAIS LUIGI	6 169	964	5 205	539,94
625121000 FRAIS KARAM	830	167	663	397,01
625122000 FRAIS CLEMENT	13	11	2	18,18
626000000 Frais postaux et de télécomm.	177	106	71	66,98
626001000 TELEPHONIE	4 540	4 725	- 185	-3,92
627000000 Services bancaires et assim.	795		795	N/S
627200000 Commissions et frais sur emiss. emprunts		10	- 10	-100
627500000 Frais sur effets		10	- 10	-100
627800000 Autres frais et comm. prest. serv.		60	- 60	-100
628400000 Frais de recrutement de personnel		1 693	- 1 693	-100
Impôts, taxes et versements assimilés	6 259	6 453	- 194	-3,01
631200000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	907		907	N/S
631300000 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	2 651		2 651	N/S
633300000 Contrib. uniq. des employ. à form. prof.		3 957	- 3 957	-100
633500000 Vers. liberat a exoner. taxe app.	29	28	1	3,57
635110000 Contribution economique territoriale	2 672	2 468	204	8,27
Salaires	146 509	150 301	- 3 792	-2,52
641100000 Salaires appointements	148 243	147 449	794	0,54
641200000 Conges payes	777	2 851	- 2 074	-72,75
641400000 Indemnités et avantages divers	489		489	N/S
649100000 AIDE APPRENTI	-3 000		- 3 000	N/S
Cotisations sociales	45 504	47 144	- 1 640	-3,48
645000000 Cotisations de secur. soc. et prevoy.	167	150	17	11,33
645100000 Cotisations a l'urssaf	32 814	33 746	- 932	-2,76
645200000 Cotisations aux mutuelles	4 195	3 865	330	8,54
645300000 Cotisations aux caisses de retraites	549	546	3	0,55
645350000 ARRCO	7 097	7 285	- 188	-2,58
645500000 PROV CH SOC SUR CP	95	784	- 689	-87,88
647500000 Medecine du travail, pharmacie	588	768	- 180	-23,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 406	4 582	- 2 176	-47,49
681120000 Immobilisations corporelles	2 406	4 582	- 2 176	-47,49
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 081	3 637	- 556	-15,29
681740000 Créances	3 081	3 637	- 556	-15,29
Dotations aux provisions	3 869		3 869	N/S
681500000 Dotat. aux prov. d'exploitation	3 869		3 869	N/S
Autres charges	39	18	21	116,67
658000000 Penalités et autres charges	39	18	21	116,67
Total des charges d'exploitation (II)	603 689	583 067	20 622	3,54
(1) Y compris :				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	19 521	422	19 099	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobi	1 375		1 375	N/S
762100000 Revenus des titres immobilisés	1 375		1 375	N/S
Autres intérêts et produits assimilés	276	228	48	21,05
765000000 Escomptes obtenus	276	228	48	21,05
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	1 651	228	1 423	624,12
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées (3)	2 715	3 357	- 642	-19,12
661160000 Int. des emprunts et dettes assimilées	2 118	1 581	537	33,97
661600000 Intérêts bancaires & sur opér. financ.	597	1 777	- 1 180	-66,40
Total des charges financières (VI)	2 715	3 357	- 642	-19,12
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 065	-3 130	2 065	65,97
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	18 456	-2 708	21 164	781,54
Produits exceptionnels		4 464	- 4 464	-100
771800000 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION		4 464	- 4 464	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		4 464	- 4 464	-100
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		4 464	- 4 464	-100
Impôts sur les bénéfices (X)	2 768	357	2 411	675,35
695000000 Impôts sur les bénéfices	2 768	357	2 411	675,35
Total des Produits (I+III+V+VII)	624 860	588 180	36 680	6,24
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	609 172	586 782	22 390	3,82
BENEFICE OU PERTE	15 688	1 399	14 289	N/S
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 237 800,18 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 15 687,90 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/04/2026 par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

L'application du nouveau règlement ANC 2022-06 sur l'exercice précédent aurait été la suivante :

- Compte 791000 en 649100 : aide apprenti

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : ATP LYON		1 1 2				
Adresse de l'entreprise 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE-BENITE		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2				
Numéro SIRET * 3 3 0 6 4 0 3 3 5 0 0 0 2 3		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
	Frais de développement * CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG			
	Fonds commercial (1) AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL		AM			
	Terrains AN		AO			
	Constructions AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	37 963	AS	36 855	1 108	
	Autres immobilisations corporelles AT	37 536	AU	36 106	1 431	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV		AW				
Participations CS		CT				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU	2 250	CV		2 250		
Créances rattachées à des participations BE		BC				
Autres titres immobilisés BD		BE				
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières * BH	4 507	BI		4 507		
TOTAL (II) BJ		82 256	BK	72 961	9 295	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
	En cours de production de biens BN		BO			
	En cours de production de services BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis BR		BS			
	Marchandises BT	76 882	BU		76 882	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	124 184	BY	8 464	115 720	
	Autres créances (3) BZ	17 623	CA		17 623	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE			
Disponibilités CF	18 280	CG		18 280		
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI				
TOTAL (III) CJ		236 969	CK	8 464	228 505	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V) CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		319 225	1A	81 425	237 800
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ATP LYON		Néant	☐ *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 112...)	DA	38 112		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	360		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	15 688		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	57 972		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 869		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	3 869		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 483		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Instrument financier à terme	D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	73 330		
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 689		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	13 458		
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	175 960		
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	237 800		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	146 358		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 - Etat répartition

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ATP LYON		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	192 055	FB		FC	192 055
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	422 873	FH	1 049	FI	423 922
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	614 928	FK	1 049	FL	615 977
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)				FP	217	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FI		
	Autres produits (1) (11)				FQ	7 014	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	623 209	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	137 645
Variation de stock (marchandises)*					FT	(5 208)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	263 586	
Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 259	
Salaires et traitements *					FY	149 509	
Cotisations sociales (10)					FZ	42 504	
DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { Sur actif circulant : dotations aux dépréciations * Pour risques et charges : dotations aux provisions		dotations aux amortissements * (14)				GA	2 406
		dotations aux dépréciations				GB	
						GC	3 081
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GD	3 869	
Autres charges (12)					GE	39	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	603 689	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GG	19 521	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK	1 375	
	Reprises sur dépréciations				GL	276	
	Différences positives de change				GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GN		
	Produits de cessions d'immobilisations financières				GO		
	Total des produits financiers (V)				G2		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GP	1 651	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ		
	Différences négatives de change				GR	2 715	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				G3		
	Total des charges financières (VI)				GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							
						GU	2 715
						GV	(1 065)
						GW	18 456

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032 SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ATP LYON		Néant ☐ *		
				Exercice N		
Produits exceptionnels (7)		(VII)	HD			
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter - 7)		(VIII)	HH			
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)			HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	2 768		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	624 860		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	609 172		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)			HN	15 688		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
			Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles		A8			
	Dont cotisations facultatives Madelin	A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1 2°, al 3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ATP LYON Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR
		Dont Composants	M3		KS	37 963	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KX
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	31 054	LA
		Matériel de transport *			LB	6 482	LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LJ
					LI		LM
					LL		LN
					LO		LP
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations			8U	2 250	8V		8W
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières			IT	4 507	IU		IV
TOTAL IV			LQ	6 757	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	82 256	ØH		ØJ

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation per mise en équivalence	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
			IT		MJ		MK	37 963	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	31 054	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 482	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
			NC		ND		NE		NF
			NY		NG		NH	75 499	NI
			IZ		ØU		M7		ØW
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		ØX		ØY	2 250	ØZ	
Autres participations		I1		2B		2C		2D	
Autres titres immobilisés		I2		2E		2F	4 507	2G	
Prêts et autres immobilisations financières		I3		NJ		NK	6 757	2H	
TOTAL IV		I4		ØK		ØL	82 256	ØM	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**5 bis****TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2026

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ATP LYONNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055 SD 2026

Désignation de l'entreprise <u>ATP LYON</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 700	QA	1 156	QB		QC	36 855		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	28 373	QI	1 250	QJ		QK	29 623		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 482	QM		QN		QO	6 482		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	70 555	QV	2 406	QW		QX	72 961		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	70 555	ØP	2 406	ØQ		ØR	72 961		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ATP LYON

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	6 949	UF	217
		UG		UH	
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2026

Extension 2

ATP LYON

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N°2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : ATP LYONNéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	4 507	UV		UW	4 507		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	124 184		124 184				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO))			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	731		731				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	16 551		16 551				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	341		341				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	146 313	VU	141 807	VV	4 507		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	40 483	10 880	29 602						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	73 330	73 330							
Personnel et comptes rattachés		8C	6 609	6 609							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 857	9 857							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 768	2 768						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 354	29 354						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	101	101						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 458	13 458							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	175 960	VZ	146 358	29 602					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	883	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise ATP LYON				Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐ *		Exercice N° clos le 3 1 1 2 0 2 5	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	15 688	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	RB	
	Amendes et pénalités						WJ	XX	
	Charges financières (art. 39 1 ^{3°} et 212 bis) *						XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
	Quote-part								
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.						WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme								
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées aux taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		
						Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I			
							18 456		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	- imposées au taux de 19 %								
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
	- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales *									
Produit net des actions et parts d'intérêts :						Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octet A)						ØV		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						PP		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)						PC			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)						L5			
Zone de développement économique (art. 44 quinquies)						PA			
Zone de revitalisation économique - (FRIR) (44 quinquies A)						XC			
						PB			
						HT			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						X9		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						YA		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)						YI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YJ			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							18 456		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	18 456		

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <u>ATP LYON</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	8 400
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ATP LYON</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 039)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
					– Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 399		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	360		Report à nouveau	ZG	360				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	360		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	72 662			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		YX	36 825			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	13 654			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	16 920			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	123 525			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	263 586			
							YW				
IMPÔTS ET TAXES	– CFE et CVAE						YV	2 672			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		9Z	3 587			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	6 259			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	121 330			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	64 691			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2025) *						ØB	127 740			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)							JS			
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT	11 456		

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059 A SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ATP LYON

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ATP LYON Néant ☒ *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) 1

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) 1

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ATP LYON		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ATP LYON		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		YP	5,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	615 977
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	615 977
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	7 014
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	5 208
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	12 222
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	163 013
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	201 392
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	39
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	364 444
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	263 755
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	263 755
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	615 977
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 5
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 33064033500023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATP LYON

ADRESSE (voie) 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION

CODE POSTAL 69310

VILLE PIERRE-BENITE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

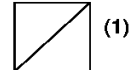
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 33064033500023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATP LYON

ADRESSE (voie) 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION

CODE POSTAL 69310

VILLE

PIERRE-BENITE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2026 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ATP LYON 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE-BENITE			
SIRET	3 3 0 6 4 0 3 3 5 0 0 0 2 3	Mét :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	18 456	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition CA : Taux d'imposition			
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition Taux d'imposition			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE EXPERT			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
ATIP CONSEILS - Cab. RACCAH 47-49 rue de la Bourse 69002 LYON		Tél: 0472775128	
ECF ☐	Prestataire :	Identité du déclarant :	
		Date : 13042026	Lieu : PIERRE-BENITE
		Qualité et nom du signataire :	ÉRIC BRUNET
		Signature :	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2026

G

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾

e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾

Total (a à h)

H

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les SARL

2

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

3

Montant des sommes versées:

4

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits

5

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

6

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

7

Indemnités forfaitaires

8

Remboursements

9

Indemnités forfaitaires

10

Remboursements

11

I

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES

à 0 %

à 15 %

à 19 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

SAGE Experts-comptables, janvier 2026 : Etat préparatoire.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2025 ou exercice

Désignation de l'entreprise ATP LYON

du

Adresse 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE-BENITE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	PRIESS ROMARIC TECHNICIEN SERVICE CLIENT				55 CHEMIN DE LA TASSINE 69230			
2	LUNGU LUIGI TECHNICIEN SERVICE CLIENT				2 RUE FAUBOURG SAINT NICOLAS 21200			
3	ZIADA KARAM TECHNICIEN SERVICE CLIENT				9 RIE DE LA VISINA 69540			
4	GOUZIL CHRISTOPHE RESPONSABLE TECHNIQUE				81 ROUTE DE LA FOLIE 69460			
5	BRUNET ERIC RESPONSABLE COMMERCIAL				80 ALLEE DES CROISSETTES 01380			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	35 530			35 530				35 530
2	35 530			35 530				35 530
3	23 566			23 566				23 566
4	21 622			21 622				21 622
5	16 252			16 252				16 252
6								
7								
8								
9								
10								
**	132 500			132 500				132 500

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2025 . . (total col.9 + total col.10) 10	132 500	- de l'exercice . 2025 . . 10	18 456
- de l'exercice précédent 10	111 681	- de l'exercice précédent 10	1 756
Nom et qualité du signataire ERIC BRUNET Gérant		À PIERRE-BENITE, le 13042026 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2026	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2026	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total							